

## Compte-Rendu du Conseil Municipal du Jeudi 29 septembre 2011



L'an deux mille onze, le Jeudi 29 septembre à 20 heures, le conseil municipal, légalement convoqué en date du 22 septembre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jacques DUCROCQ, Maire.

Etaient présents : DUCROCQ Jacques, PETITPREZ Marc, LEPORCQ Jacques, GORRILLOT Jean-Pierre, VANHUFFEL André, TIMMERMAN Guillaume, LAFAGES Thérèse, BOULANGE Virginie, WYTS Xavier, TOURNON Marie-Josée, BOULAIS Denise, CECCHY Hugues, EDME Jacques, FONTAINE Christophe, LEMAHIEU Robert, MAZINGARBE Jean-Claude, ORGAERT Henri, ROUZE Marie-Louise, RYCKEBUSCH Monique, VILAIN Carmen.

Ayant donné pouvoir : MAUROIS Sébastien à GORRILLOT Jean-Pierre ; DELANNOY Annie à BOULAIS Denise.

Secrétaire de séance : TIMMERMAN Guillaume

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Il informe les conseillers de la nomination de Mme TOURNON en qualité de Conseillère Municipale Déléguée en charge de l'organisation des manifestations culturelles.

### **Acquisition de partie de la parcelle ZB66 : Indemnisation de l'exploitant**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que celui-ci a accepté le 9 Juin 2011 l'acquisition d'une partie de la parcelle ZB66 en vue de la réalisation d'un accès par la droite au cimetière communal.

Ladite parcelle, qui appartient aux consorts LANQUETOT, est exploitée par M. Jean-Louis ROGER. Sachant qu'un accord a été trouvé avec ce dernier, il est proposé au Conseil de lui attribuer une indemnité de perte de fumure.

Le Conseil Municipal,

DECIDE d'attribuer à M. Jean-Louis ROGER (domicilié 224 Chemin du Pont de Bouvines sur la commune) une indemnité de perte de fumure à hauteur de 1,40 € / m<sup>2</sup> soit 1 573,60 €.

CHARGE le Maire de signer tout document relatif à cette indemnité.

Monsieur le Maire a remercié Messieurs LEPORCQ et VANHUFFEL pour la bonne avancée et le suivi des travaux. Ceux-ci seront finis avant le week-end de la Toussaint.

### **Modification du tableau du personnel**

Le Conseil Municipal décide de modifier comme suit le tableau du personnel :

Poste créé : Adjoint Technique 2<sup>nde</sup> classe, durée hebdomadaire de 35H00.

Monsieur DUCROCQ précise que la création de ce poste permettra l'embauche de Monsieur Kévin DELMARQUETTE en qualité d'Adjoint Technique 2<sup>nd</sup>e Classe. Il épaulera Monsieur BUISSE pour les travaux et la maintenance des bâtiments communaux.

Il est prévu de lui attribuer le logement de fonction de la rue du Stade afin qu'il puisse assurer la fermeture des bâtiments et la surveillance du site regroupant le complexe sportif, la salle des fêtes, les écoles et le restaurant scolaire. Monsieur Jacques STEPPE, l'ancien gardien, reprendra le travail à compter du 9 octobre 2011, dans des fonctions nouvelles mais toujours au sein des services techniques.

#### **Recrutement d'un agent non titulaire saisonnier**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'autoriser Monsieur Le Maire à recruter un agent non titulaire à titre saisonnier et de prévoir une enveloppe de crédit au budget.

Monsieur DUCROCQ précise que la création de ce poste permettra de nommer un agent communal qui pourra assurer sur l'année 2011-2012 la circulation aux entrées et sorties de l'école St Joseph. Répondant à une question de Monsieur EDME, Monsieur le Maire explique ensuite que le coût relatif à cette embauche sera déduit de la subvention de fonctionnement annuelle versée à l'école privée.

#### **Recrutement d'un agent non titulaire occasionnel**

Considérant qu'il est nécessaire de recruter temporairement du personnel pour les travaux d'aménagement des futurs ateliers municipaux et pour les espaces verts,

Le Conseil Municipal :

DECIDE Le recrutement d'un agent non titulaire occasionnel pour une période de 3 mois allant du 1<sup>er</sup> Octobre au 31 décembre 2011 inclus.

#### **Demande de subvention au SIMERE pour les travaux d'effacement des réseaux Avenue des Fleurs et rue Neuve**

Le Conseil Municipal,

DECIDE de réaliser les travaux d'effacement de réseaux électriques et téléphoniques Avenue des Fleurs et rue Neuve.

ENVISAGE un montant total de travaux de 199 652,56 € HT (part EDF : 119 467,55 € HT)

SOLLICITE une participation financière du Syndicat Métropolitain des Réseaux de Transport et Distribution d'Energie pour l'enfouissement des réseaux EDF.

#### **Convention de mise à disposition du terrain de football à l'Etoile Amicale Club de Cysoing-Wannehain-Bourghelles**

Monsieur GORRILLOT explique au Conseil que l'Etoile Amicale Club de Cysoing-Wannehain-Bourghelles ne dispose plus actuellement de terrain de football pour ses matchs et ses entraînements.

Aussi, il est proposé de mettre, à nouveau et pour cette saison 2011-2012, notre terrain à disposition de ce club, comme la saison dernière, moyennant une participation financière de 450,00 € par mois sur 10 mois, payée par le club et justifiée par le coût d'entretien annuel dudit terrain (engazonnement, traçage, etc...).

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE la convention de mise à disposition du terrain de football à l'E.A.C.C.W.B, dans les conditions évoquées ci-dessus et CHARGE M. le Maire de signer ladite convention.

Répondant à une question de Monsieur FONTAINE, Monsieur GORRILLOT a expliqué que le projet de fusion entre les deux clubs de Cysoing et de Sainghin n'était plus à l'ordre du jour car les dirigeants sainghinois souhaitent garder leur autonomie, ce qui est leur droit en tant qu'association de loi 1901.

#### **Vote d'une subvention exceptionnelle au FC Sainghinois**

Le Conseil Municipal,

DECIDE d'octroyer une subvention exceptionnelle de 267,00 € au FC Sainghinois.

#### **Rénovation de la Salle des Fêtes**

Messieurs LEPORCQ et PETITPREZ ont présenté le projet de rénovation de la salle des fêtes. Une pré-étude a déjà été réalisée sur les questions d'accessibilité, de chauffage et de rénovation. Cette salle, qui a été construite il y a plus de 20 ans, ne répond plus à toutes les normes en vigueur et aurait besoin d'être réaménagée.

Cette pré-étude a démontré que le montant de cette rénovation s'élèverait à 255 000 € HT. Pour financer ce lourd investissement, une aide a été sollicitée auprès du Conseil général au titre du Fonds Départemental d'Aménagement du Nord. Celle-ci est subordonnée au respect des normes HQE et de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Un marché d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage vient donc d'être lancé pour aider au montage du dossier de demande de subvention.

Ces travaux initialement prévus en 2012 sont finalement reportés à 2013. Cette année supplémentaire permettra à la commune de mieux définir les agencements à réaliser.

#### **Réflexions sur l'éclairage public rue du Maréchal Leclerc**

Monsieur DUCROCQ a évoqué la question de l'éclairage public rue du Maréchal Leclerc. Sur cette voie, il existe en effet trois types d'éclairages différents. Il serait donc souhaitable d'homogénéiser les candélabres, aussi bien sur le centre que sur les extrémités de cette rue.

Monsieur le Maire a ensuite demandé la formation d'un groupe de travail au sein du Conseil Municipal, chargé de réfléchir au futur type d'éclairage public à mettre en place, en tenant compte des critères esthétiques, économiques et de puissance.

## **Consommation électrique (éclairage public) du lotissement de la Jonchère**

Une analyse comparée de la consommation électrique (éclairage public) du lotissement de la Jonchère a été présentée. 5 116 kWh ont été économisés en un an grâce à l'installation de nouvelles lampes.

## **Décision Modificative N°2**

Vu les comptes budgétaires de l'exercice 2011, le Conseil Municipal décide de procéder aux virements suivants :

### **En Section d'Investissement :**

#### **DEPENSES**

- 2135 (Installations générales) – Opération 9147 (Bâtiments Publics) : + 10 012,24 €

#### **RECETTES**

- 272 (Titres immobiliers droits de créance) - Chapitre 040 (Opérations d'ordre de Transfert entre sections) : + 10 012,24 €

### **En Section de Fonctionnement :**

#### **DEPENSES**

- 6554 (Opération de regroupement entre sections) – Chapitre 65 (Autres Charges de Gestion Courante) : + 8 000,00 €
- 678 (Autres Charges exceptionnelles) - Chapitre 042 (Opérations d'ordre de Transfert entre sections) : + 10 012,24 €

#### **RECETTES**

- 002 (Résultat reporté) : - 0,07 €
- 7311 (Contributions directes) - Chapitre 73 (Impôts et Taxes) : + 8 000,00
- 7478 (Autres Organismes) – Chapitre 74 (Dotations et Participations) : + 10 012,24 €
- 7713 (Libéralités reçues) – Chapitre 77 (Produits exceptionnels) : + 0,07 €

## **Instauration de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité : Fixation du coefficient Multiplicateur unique**

Monsieur VANHUFFEL expose les dispositions des articles L.2333-2 et suivants (L.3333-2 et suivants et L.5212-24 à L.5212-26) du Code Général des Collectivités Territoriales, autorisant le Conseil Municipal à fixer un coefficient multiplicateur unique, dans les conditions et limites prévues à ces mêmes articles, applicable au tarif de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité.

Le Conseil Municipal,

DECIDE de fixer le coefficient multiplicateur unique de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité à 8. Ledit coefficient s'applique aux consommations d'électricité effectuées sur le territoire de la commune de Sainghin-en-Mélantois.

### **Subvention au CCAS de SAINGHIN-EN-MELANTOIS (Année 2011)**

Le Conseil Municipal,

DECIDE d'octroyer une subvention de 10 000,00 € au CCAS de Sainghin-en-Mélantois.

PRECISE que cette somme, inscrite à l'article 657362 du BP 2011, est un plafond. La dépense communale sera ajustée en fonction des dépenses et des recettes réalisées par le CCAS en 2011.

### **Subvention à la Mission Locale de VILLENEUVE D'ASCQ (Année 2011)**

Le Conseil Municipal :

DECIDE d'attribuer une subvention de 3 552,00 € à la Mission Locale de Villeneuve d'Ascq au titre de l'année 2011.

### **Vote de deux subventions aux associations *Cantus Pavula et Aubade***

Le Conseil Municipal,

DECIDE d'octroyer les deux subventions suivantes :

- 200,00 € à l'Association *Cantus Pavula*
- 250,00 € à l'Association *Aubade*

Mesdames LAFAGES et TOURNON précisent que ces deux chorales seront au programme de la seconde édition du festival *1 000 Notes en Mélantois* (2, 3 et 4 décembre 2011).

### **Subvention Classe découverte (année scolaire 2011-2012)**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention par année scolaire pour les « classes de découverte » de l'école primaire Saint Exupéry et de l'école privée Saint Joseph (classes primaires).

Cette aide sera plafonnée à 3 000,00 € / classe pour un maximum de 6 000,00 €. Pour que cette aide financière soit attribuée, chaque « classe de découverte » devra :

- Comprendre deux classes complètes maximum par école
- Etre constituée de 4 nuitées minimum à l'extérieur de l'école

PRECISE que la dépense sera mandatée à réception de la liste des élèves (validée par le directeur) et des factures correspondantes aux frais de séjour et de transport.

PRECISE également que cette délibération sera transmise aux directeurs des deux écoles concernées.

### **Subvention à l'Association des Parents d'Elèves pour les cours d'anglais (année scolaire 2011-2012)**

Monsieur GORRILLOT et Madame BOULANGE exposent au Conseil Municipal qu'ils ont été alertés par M. LAMBERT, Directeur de l'école primaire St Exupéry, au sujet des cours d'anglais. Ceux-ci ne sont plus dispensés cette année scolaire en raison du désengagement de l'Education Nationale sur cette matière.

L'APE envisage donc de financer la gestion administrative de ces cours (rétribution du professeur, etc...) afin de ne pas pénaliser les élèves mais aurait besoin d'une aide financière de la commune.

Avant le vote, un débat s'est engagé sur le désengagement de l'Etat vis-à-vis des cours d'anglais et sur le rôle que la commune doit adopter. Monsieur CECCHY a demandé à connaître le détail du programme enseigné avant de se prononcer.

Le Conseil Municipal, par 21 voix et une abstention (M. CECCHY),

DECIDE d'octroyer une subvention à l'Association des Parents d'Elèves des écoles publiques, afin que la commune participe au financement de ces cours d'anglais.

PRECISE que cette subvention correspondra à 75% des frais réellement engagés sur la base de 120h00 de cours sur l'année scolaire 2011-2012. Elle sera versée en trois fois (une fois par trimestre) et sur présentation de justificatifs.

### Location de la salle des fêtes

Le Conseil Municipal fixe comme suit le tarif de location de la salle des fêtes, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2011:

	Commune	PRIVE Extérieur (ou Comité d'Entreprise)	ENTREPRISE (location à but lucratif)
<u>Utilisation inférieure à 4 h :</u> (réunions, vin d'honneur ...)			
1 salle	167 €	236 €	472 €
2 salles	184 €	274 €	548 €
3 salles	209 €	313 €	626 €
<u>Utilisation 1 jour :</u>			
1 salle	303 €	533 €	1 066 €
2 salles	363 €	589 €	1 178 €
3 salles	420 €	646 €	1 292 €
<u>Forfait week end :</u>	552 € (= 420 + 132)	778 € (= 646 + 132)	1 556 € (= 1 292 + 264)
<u>Forfait association :</u>			
1 réservation	82 €		
2 réservations	132 €		
Responsabilité civile Utilisateur	8,70 €	8.70 €	8,70€
Electricité chauffage		d'après la consommation au compteur	d'après la consommation au compteur
Téléphone		d'après la consommation au compteur	d'après la consommation au compteur
Casse et dégradation		à la charge de la personne responsable de la réservation	

Les Associations et Sociétés Sainghinoises bénéficient de 2 mises à disposition à tarif préférentiel par an sous réserve que les manifestations soient proposées à tout public et en rapport étroit avec le fonctionnement de l'Association ou de la Société. L'utilisation des salles louées à titre préférentiel ou au tarif « Associations » ne pourra jamais avoir un caractère privé. Les frais de nettoyage, de rangement et

d'électricité sont inclus forfaitairement dans le tarif de la location à l'exclusion des frais de R.C., téléphone, casse et dégradation.

Première mise à disposition : 82 €

Seconde mise à disposition : 132 €

A partir de la 3<sup>ème</sup> réservation, le tarif privé/commune sera appliqué.

### Location de la salle des aînés

Le Conseil Municipal fixe comme suit le tarif de location de la salle des aînés, à compter du 1er novembre 2011:

	Commune	Extérieur ou CE	Entreprise à but lucratif
<u>Utilisation 1 jour :</u>			
1 salle	84 €	118 €	236 €
Responsabilité civile			
Utilisateur	8,70 €	8,70 €	8,70 €
Electricité chauffage	d'après la consommation au compteur au prorata des surfaces		
Téléphone	d'après la consommation au compteur		

### Location du plateau multisport

Le Conseil Municipal fixe comme suit le tarif de location du plateau multisports, des vestiaires associés ainsi que du club house, à compter du 1er novembre 2011 :

	Association de la Commune	Extérieur
<u>Utilisation 1/2 journée :</u>	82 €	163 €
<u>Utilisation la journée :</u>	153 €	306 €
Responsabilité civile Utilisateur	8,70 €	8,70 €

Ce tarif comprend également la mise à disposition du matériel sportif communal.

Toute mise à disposition hebdomadaire sur 1 année fera l'objet d'une étude particulière par le Maire et l'Adjoint délégué et ne pourra se faire que dans le cadre d'une convention précisant les termes de la mise à disposition.

### Location des terrains de plein air

Le Conseil Municipal fixe comme suit le tarif de location par Terrain de Plein Air (y compris vestiaires), à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2011 :

	Extérieurs	Sainghinois
<u>Utilisation 1 h</u>	12 €	6 €
<u>Utilisation la journée :</u>	62 €	31 €
Responsabilité civile		
Utilisateur	8.70 €	8.70 €

Toute prestation supplémentaire n'est pas incluse dans ce tarif de location (exemples : traçage particulier des terrains, mise à disposition de matériel sportif...).

## **Augmentation du montant de cautionnement pour les locations**

Le Conseil Municipal,

DECIDE la fixation du tarif de cautionnement à 306 € (salle des Fêtes et plateau omnisports) et la fixation du tarif de cautionnement à 153 € (pour les terrains de plein air).

## **Nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN (Comité Syndical du 15 Avril 2011)**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ACCEPTE l'adhésion au SIDEN-SIAN :

### Compétence Eaux pluviales (III)

Commune de NEUVILLE-SAINT-VAAST (62)

### Compétence Eau potable et industrielle (IV)

Syndicat des Eaux de BEAUMONT-INCHY (59)

Le Conseil Municipal souhaite que les modalités d'adhésion au SIDEN-SIAN du Syndicat des Eaux de BEAUMONT-INCHY et de la Commune de NEUVILLE- SAINT-VAAST soient telles que prévues dans la délibération.

## **Affaires diverses**

### **Lotissement NACARAT**

Monsieur le Maire a présenté le plan définitif de ce lotissement. Après plusieurs réunions de concertation et d'information, des modifications ont été apportées. L'esprit de ce lotissement, à savoir la mixité générationnelle et d'habitat est par contre toujours bien présente. Il y aura en tout 102 logements (béguinage, logements intermédiaires groupés, logements individuels, accession à la propriété, etc...) et un groupe scolaire.

Monsieur FONTAINE a demandé quels étaient les délais de réalisation et Monsieur DUCROCQ lui a répondu que le lotissement était prévu pour septembre 2013. L'école St Joseph envisage en effet d'effectuer la rentrée scolaire de 2013 dans ses nouveaux locaux. Un accord a été conclu avec le promoteur afin que les sainghinois aient la priorité pendant une période d'un mois avant la commercialisation à l'extérieur. En attendant, une enquête publique relative à la révision du PLU aura lieu du 25 octobre au 25 novembre 2011.

### **Ferme du Tilleul**

Monsieur le Maire a rappelé ensuite les différents débats ayant eu lieu au sujet de la Ferme du Tilleul. Une commission municipale avait été créée en 2008 afin de réfléchir sur le devenir de la ferme. Trois propositions avaient été retenues : salons de réception, logements pour personnes âgées, activité commerciale.

Monsieur WYTS a réalisé une étude l'année dernière, comprenant plusieurs plans. Puis en réunion privée, Monsieur DUCROCQ avait informé le Conseil Municipal de l'intérêt d'un promoteur privé pour la réalisation de logements. Le Conseil municipal n'a pas voulu préempter mais a demandé un suivi attentif du dossier.

Le promoteur a ensuite abandonné le projet en raison de son coût mais les propriétaires ont trouvé un acquéreur en la personne de Monsieur LECLERCQ, le fondateur de la ferme du Sart à Villeneuve d'Ascq. Son idée est d'installer une « petite » ferme du Sart sur un tronçon situé entre Cysoing et les 4 Cantons. 17 000 véhicules passent quotidiennement sur cette voie.

Ce projet pourrait permettre de rendre à la ferme sa vocation première, à savoir nourrir et offrir une gamme de produits agricoles. Plusieurs agriculteurs sainghinois sont d'ailleurs déjà des fournisseurs de la ferme du Sart.

Ce projet n'est pas de type architectural car Monsieur LECLERCQ souhaite garder la grange, détruire la maison, faire des extensions autour du parking dans la cour et faire une entrée commerciale. La pâture serait maintenue en état.

S'agissant d'une affaire entre deux personnes privées, il faut comprendre que les pouvoirs du Maire et de la Municipalité sont réduits. L'information a été portée aux principaux commerçants du village et un contact a été établi entre eux et Monsieur LECLERCQ. A ce jour, les deux boulangeries seraient d'accords pour créer un dépôt de pain à la ferme et le boucher hésite. Le gérant de l'épicerie étudie quant à lui avec sa franchise la question d'une éventuelle implantation au sein de la ferme du Tilleul.

Monsieur LEMAHIEU a remercié Monsieur le Maire pour sa transparence et pour les informations données. Il craint cependant que ce projet ait des conséquences néfastes pour le village et pour les commerçants. Il rappelle aux conseillers que la qualité de vie et le maintien des commerces de proximité figuraient dans la profession de foi de la liste pour les élections municipales de 2008.

Il ajoute, en citant l'exemple de salles remarquablement réaménagées par les communes de Hem et de Baisieux, que l'usage du droit de préemption permettrait de doter la commune de nouveaux locaux pour les associations sainghinoises et d'acquérir un réserve foncière importante.

Monsieur DUCROCQ lui a répondu que cette discussion avait déjà eu lieu et qu'il est inutile d'y revenir. Le droit de préemption a été refusé par tous les conseillers municipaux moins une voix. Il précise que le Conseil Municipal pourra compter sur sa vigilance pour faire respecter les règles d'urbanisme, quand le permis de construire aura été déposé.

Il ajoute que la Municipalité ne souhaite pas mettre à mal le petit commerce. Avec Monsieur PETITPREZ, ils ont rencontré les commerçants dès le mois d'Août et évoqué la possibilité pour eux de louer un local commercial à la ferme car un temps de réflexion est nécessaire, surtout pour ceux qui ont un emplacement actuel difficile.

Pour Monsieur le Maire, le fait d'acquérir la parcelle et la ferme ne créera de réserve foncière. Pour les associations, si la capacité d'accueil est en effet saturée, les créneaux horaires ne le sont pas.

### **Autres affaires diverses**

Monsieur le Maire a évoqué lors de cette réunion le projet d'implantation d'un centre régional de la Banque de France au Parc d'Activités du Mélantois (face au centre de tri postal).

Une information a ensuite été donnée sur la nouvelle ligne de Bus N°46 (Villeneuve d'Ascq-Tressin-Chéreng-Toufflers) qui passe par la commune, et sur l'offre de service ITINEO qui peut permettre à tout habitant de la commune d'appeler un taxi par téléphone pour se rendre aux 4 Cantons.

Monsieur VANHUFFEL a informé que le Conseil sera amené à délibérer prochainement sur l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle du Mont des Tombes. Un accord a en effet été trouvé avec le propriétaire. Cet achat permettra l'installation de bancs et d'une table d'orientation sur le site où se trouve depuis quelques jours un pupitre informatif. Le site est classé donc cela nécessitera l'accord de la DRAC.

Monsieur le Maire s'est ensuite félicité du bon succès des Chemins du Mélantois et de la Journée du Patrimoine, qui ont eu lieu le dimanche 18 septembre.

Monsieur PETITPREZ a rappelé que le repas des aînés aura lieu le dimanche 9 octobre.

Madame BOULANGE a confirmé que la sortie intergénérationnelle sera reconduite l'année prochaine, en espérant le même succès qu'en 2011.

Madame LAFAGES a informé que la Semaine de la Solidarité Internationale aura lieu du 12 au 19 novembre. Un ramassage sera effectué par la Banque Alimentaire le 19 novembre entre 10h00 et 12h00. Les adolescents de la commune seront associés par l'intermédiaire de l'animatrice de la commune. Le Secours Catholique et le Secours Populaire en seront informés.

Madame LAFAGES a également évoqué le concert Gospel qui aura lieu le 19 novembre à l'église au profit de l'association *Rétina* (Tarif d'entrée de 12,00 €).

Monsieur EDME a parlé du problème de pollution des fossés du secteur de Merchin. Monsieur le Maire a conclu la réunion en assurant que des prélèvements seraient effectués très rapidement afin d'en déterminer la cause.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h10.